

INCLUSION. HANDICAP

Association faitière des organisations
suisse de personnes handicapées



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SOMMAIRE

Sommaire	1
Portrait d'Inclusion Handicap	1
Une année qui montre la voie ?	2
Une alliance efficace.....	3
Politique.....	4
Conseils juridiques.....	6
Transports publics.....	8
Projets.....	10
Origine et utilisation des fonds	12
Membres d'Inclusion Handicap	13
Comité.....	14
Groupes de travail	15

INCLUSION HANDICAP

Inclusion Handicap représente les intérêts de 1,9 million de personnes en situation de handicap vivant en Suisse. L'association faîtière des organisations de personnes en situation de handicap s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Elle réunit 21 organisations de personnes handicapées et associations d'entraide actives dans toute la Suisse ou dans une région linguistique. Inclusion Handicap est...

... représentante des intérêts

Inclusion Handicap œuvre au niveau politique et juridique pour l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap. Elle défend les intérêts des personnes handicapées face au monde politique, à l'administration et au public en général.

... conseillère juridique

Inclusion Handicap propose aux personnes en situation de handicap et à leurs proches des services de conseil et de représentation juridiques. La faîtière compte parmi son personnel des spécialistes en droit des assurances sociales et en droit de l'égalité des personnes handicapées.

... experte

Inclusion Handicap est experte concernant les questions politiques et juridiques qui intéressent les personnes en situation de handicap. Nous informons et conseillons les personnes concernées, les organisations de personnes handicapées, les spécialistes, l'administration, les journalistes, les entreprises de transports publics et bien d'autres.

ÉDITORIAL DE LA COPRÉSIDENTENCE : UNE ANNÉE QUI MONTRE LA VOIE ?



Maya Graf et Verena Kuonen
Coprésidence

Les droits des personnes en situation de handicap ont sans doute rarement autant focalisé l'attention de la société qu'en 2024. D'innombrables récoltes de signatures en faveur de l'initiative pour l'inclusion ont eu lieu dans toute la Suisse et l'inclusion est presque devenue une sorte de thème médiatique récurrent.

Le 5 septembre, plus de 1'300 personnes se sont réunies sur la Place fédérale à l'occasion du dépôt des signatures. Il est impressionnant de voir quelle force se déploie quand des personnes avec et sans handicap soutiennent, dans toute la Suisse, la revendication d'une égalité dans les faits. Par la suite, juste avant Noël, le Conseil fédéral

a communiqué sur l'initiative pour l'inclusion et le projet remanié de révision partielle de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand). Les deux ont été accueillis positivement – avec certaines réserves. Fait particulièrement réjouissant : le projet de LHand a été nettement amélioré. Un succès pour lequel Inclusion Handicap et ses organisations membres se sont engagées tout au long de l'année.

Une année aussi riche en événements ne s'accorde que trop bien avec des changements intervenus également au sein de notre comité. Deux voix fortes pour les droits des personnes en situation de handicap, à savoir Sabina Schwyter-Küffer, codirectrice de Procap, et Islam Alijaj, conseiller national PS et militant pour les droits des personnes en situation de handicap, ont pris la succession de Martin Boltshauser qui a pris sa retraite après de longues années de précieuse collaboration. L'année 2024 a le potentiel de donner le coup de départ à une politique progressiste en faveur des personnes en situation de handicap. Ce qui est sûr, c'est que les associations soutiennent unanimement la revendication d'une Suisse inclusive et sont prêtes à faire tout le nécessaire pour parvenir à une véritable égalité.

RAPPORT DE LA DIRECTION : UNE ALLIANCE EFFICACE



Petra Kern, Matthias Kuert Killer, Caroline Hess-Klein

Direction

L'année 2004 a marqué l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) sous forme d'un contre-projet à l'initiative populaire « Droits égaux pour les personnes handicapées » ; en 2014, la Suisse a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées – et en 2024, les organisations de personnes handicapées ont déposé l'initiative pour l'inclusion. Cette dernière fait d'ores et déjà clairement apparaître que les bases légales en vigueur restent insuffisantes. Les personnes en situation de handicap ne sont pas disposées à patienter encore davantage avant de pouvoir bénéficier de leur droit à une participation égalitaire. Il faut que cela avance. Maintenant !

Une alliance forte entre les organisations de personnes en situation de handicap fut nécessaire pour franchir toutes ces étapes clés. À cet égard, 2024 fut une année intense aux perspectives encourageantes : les entretiens bilatéraux que nous avons pu mener avec toutes les directions de nos organisations membres nous ont permis d'affûter notre prise de conscience quant à la diversité des champs d'action et des priorités qui s'imposent. Les nombreux dialogues menés au sujet des projets d'envergure que représentent la révision de la LHand et l'initiative pour l'inclusion ont clairement mis en lumière la synergie créée par la mise en commun de notre expertise et de notre expérience.

Oui, vingt ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la LHand. Et oui, l'égalité effective entre les personnes avec et sans handicap n'existe toujours pas en Suisse. C'est pourquoi il est indispensable que nous unissions nos forces, année après année, pour œuvrer ensemble à la réalisation de l'objectif intermédiaire suivant. Nous le devons aux 1.9 mio. de personnes en situation de handicap vivant en Suisse. Ce sont elles qui perçoivent tous les jours, dans tous les domaines de la vie, si nous sommes parvenus – ou non – à éliminer telle ou telle barrière supplémentaire. Persévérons avec opiniâtreté et veillons à poursuivre notre alliance efficace.

POLITIQUE

En 2024, l'initiative pour l'inclusion est restée le thème marquant dans le domaine de l'égalité. Inclusion Handicap a en outre déployé une activité intensive en faveur d'une amélioration de la révision partielle de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand). Dans le domaine des assurances sociales, l'accent était mis sur la modification de la loi sur les prestations complémentaires (LPC) concernant le logement protégé.

CONTRE-PROJET INDIRECT À L'INITIATIVE POUR L'INCLUSION

Avec l'initiative pour l'inclusion, les personnes en situation de handicap revendiquent l'égalité de droit et de fait qui leur est due depuis longtemps – notamment en matière de logement, mais aussi de travail ou de transports publics. L'initiative lancée le 27 avril 2023 a mobilisé, en 2024 également, un grand nombre de personnes avec et sans handicap, permettant ainsi le dépôt, le 5 septembre 2024, de près de 108'000 signatures auprès de la Chancellerie fédérale. Le 23 décembre 2024 a suivi la réaction du Conseil fédéral à l'initiative pour l'inclusion : il a annoncé un contre-projet indirect sous forme d'une loi-cadre sur l'inclusion ainsi que des mesures dans l'AI. Sa proposition ne répond toutefois que partiellement à la revendication visant une égalité de droit et de fait. Inclusion Handicap entend tout mettre en œuvre pour que les personnes en situation de handicap et leurs associations puissent contribuer activement à l'élaboration du contre-projet indirect.

RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR L'ÉGALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (LHAND)

L'avant-projet de la révision partielle de la LHand proposée par le Conseil fédéral fin 2023 fut décevante. C'est pourquoi Inclusion Handicap a remis une réponse à la consultation détaillée et ferme, en signalant où résident les problèmes les plus urgents et quelles améliorations s'imposent. Cela a eu un impact, vu que le Conseil fédéral a publié, le 23 décembre 2024, son message relatif à la révision partielle

de la LHand en y intégrant plusieurs propositions d'amélioration d'Inclusion Handicap. Une action urgente reste toutefois requise dans le domaine des TP et au niveau de la reconnaissance de la langue des signes. La faïtière accompagnera la révision partielle de la LHand de près, également lors du processus parlementaire.

RÉVISION DE LA LOI SUR LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (LPC)

S'agissant de la révision de la loi sur les prestations complémentaires (LPC) visant à promouvoir l'autonomie en matière de logement telle que proposée par le Conseil fédéral, Inclusion Handicap a demandé dans sa réponse à la consultation que le logement protégé soit reconnu également pour les personnes à l'AI. Avec succès, vu que le Conseil fédéral a tenu compte de cette revendication dans son message publié le 13 septembre 2024. Lors d'une audition devant la commission sociale compétente du Conseil national, Inclusion Handicap a pu faire passer le message que des mesures urgentes sont nécessaires en faveur des bénéficiaires de PC vivant au sein de communautés d'habitation. Les premiers signaux donnés par le Parlement ont été positifs ; le Conseil national a en effet approuvé des améliorations en ce sens.

AUTRES DOSSIERS POLITIQUES

En 2024, Inclusion Handicap a en outre accompagné de très près les dossiers suivants :

- Initiative parlementaire en faveur d'une 13e rente AI : suite à l'approbation par le peuple d'une 13e rente AVS, la commission sociale du Conseil national s'est prononcée pour le versement d'une 13e rente AI. Inclusion Handicap a soutenu cette revendication. L'inégalité de traitement dans ce domaine est en effet problématique du point de vue du droit constitutionnel.
- Motion concernant la révision de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) : l'actuelle LIPPI, qui est axée sur la vie en institutions, va

donc à l'encontre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Une révision est indispensable pour favoriser le logement autonome des personnes en situation de handicap.

- Inclusion Handicap a accompli des efforts intenses afin que les personnes concernées, dont les demandes de prestations AI ont été entièrement ou partiellement rejetées pour cause d'expertises lacunaires, se voient accorder le droit à un réexamen de leur dossier. Lors de la session d'automne 2024, plusieurs interventions parlementaires exigeant une analyse de ces dérives ont été déposées.

Chiffres indicateurs Communication politique

News sur le site Web	52
Communiqués de presse envoyés	19
Articles spécialisés « Droit et handicap »	8
Infolettres envoyées (y c. initiative)	19
Infos aux membres envoyées	8
Posts sur LinkedIn	90

CONSEILS JURIDIQUES

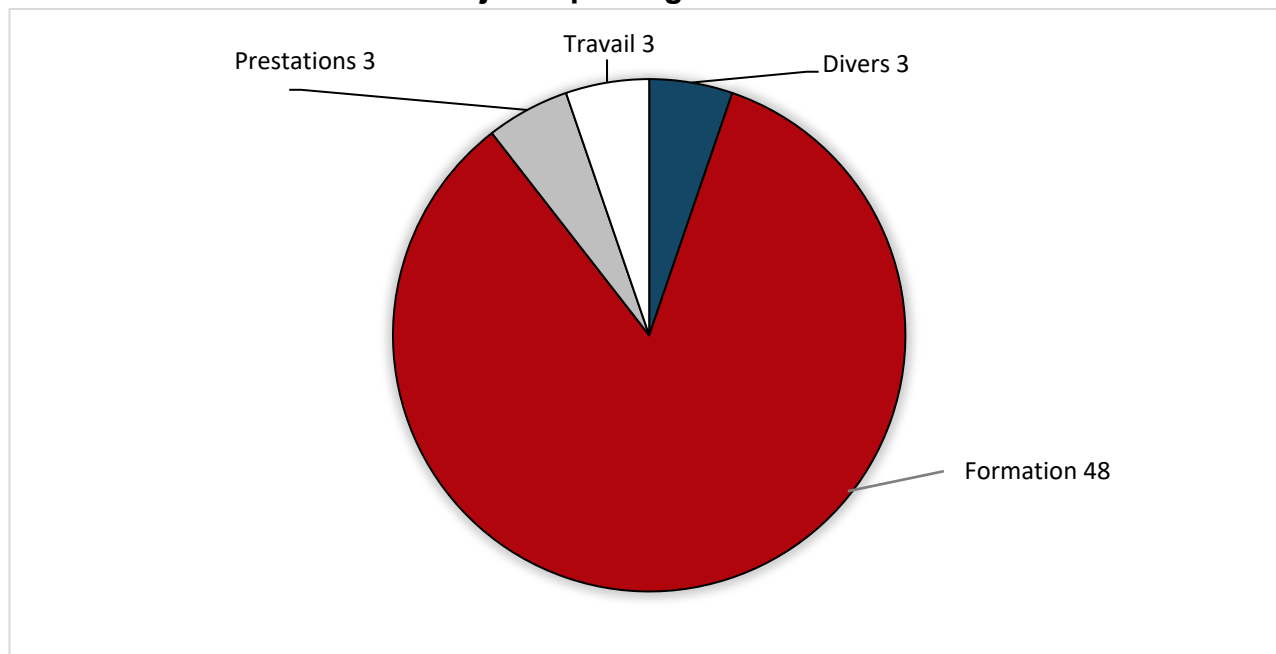
Le Service de conseils juridiques d'Inclusion Handicap soutient les personnes en situation de handicap, leurs proches et leurs assistant-e-s dans leurs revendications relevant du droit des assurances sociales et de l'égalité. Cette offre a été vivement sollicitée également en 2024.

ÉGALITÉ

Le Service de conseils juridiques du Département Égalité traite des demandes relevant de divers domaines du droit, le plus souvent en lien avec la formation. Dans de nombreux cas, ces demandes portent sur le maintien et l'aménagement des mesures de compensation des désavantages ou sur la question controversée de l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap.

D'autres demandes relevant du droit de l'égalité concernent des inégalités dans l'accès aux services fournis par des prestataires publics ou privés, dans le domaine du travail ou dans l'accès aux bâtiments et installations. En 2024, le Département Égalité a traité **57 dossiers** et dispensé **262 consultations brèves en allemand et 50 en français**.

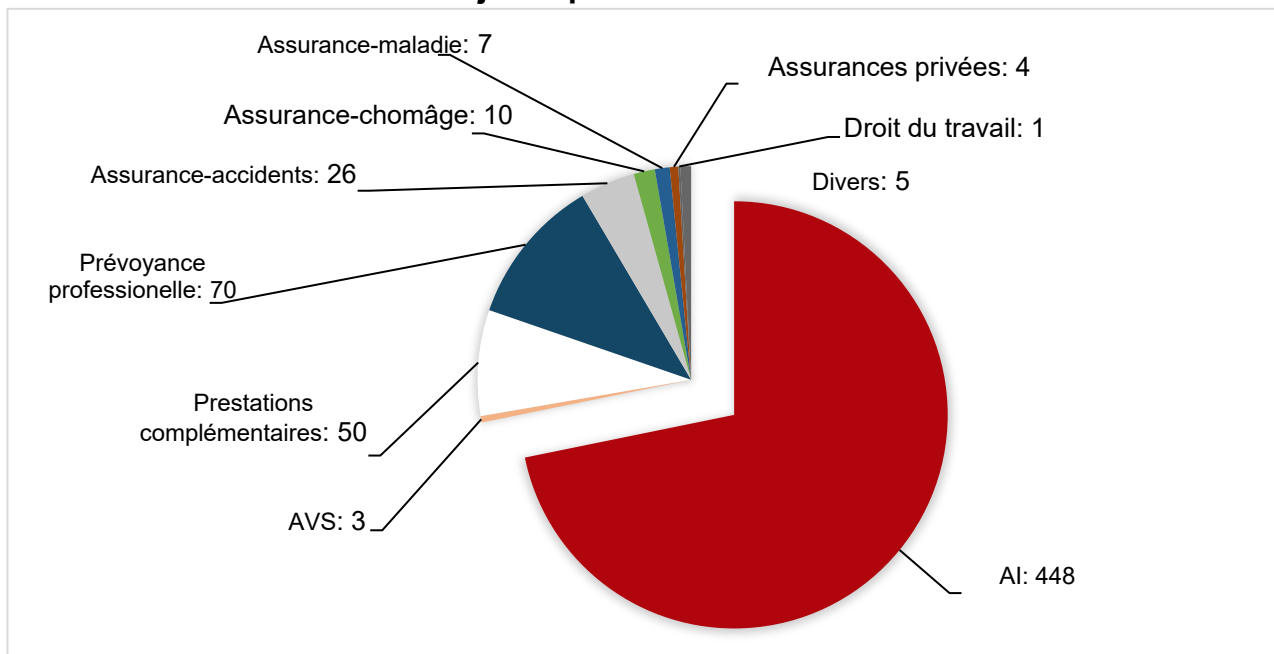
Chiffres indicateurs : Conseils juridiques Égalité



Description du graphique :

Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant de l'égalité : la formation occupe clairement la majeure partie du diagramme (48 cas), suivie des prestations (3 cas) et du domaine du travail (3 cas). Dans la rubrique divers 3 cas ont été recensés.

Chiffres indicateurs : Conseils juridiques Assurances sociales



Description du graphique :

Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant des assurances sociales. Près de deux tiers des cas concernent l'AI (448), suivis de la prévoyance professionnelle (70), des prestations complémentaires (50), de l'assurance-accidents (26), de l'assurance-chômage (10), de l'assurance-maladie (7), de l'AVS (3), de l'assurance privées (4), du droit de travail (1) ainsi que de l'ensemble des domaines juridiques (5 au total).

ASSURANCES SOCIALES

En 2024, le Département Assurances sociales a traité un total de **624 dossiers** et répondu à **1955 demandes brèves** par téléphone ou mail. La grande majorité des cas relève de l'assurance-invalidité. Les juristes ont en outre traité des demandes liées aux prestations complémentaires, à la prévoyance professionnelle, à l'assurance-accidents ou à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie

SATISFACTION DES MANDANT·E·S DU SERVICE JURIDIQUE

Les mandant·e·s envoient régulièrement des messages personnels qui témoignent

du fait qu'ils apprécient le soutien du Service juridique d'Inclusion Handicap. Ci-après deux exemples qui nous sont parvenus de Romandie :

Bonjour, je souhaite vous remercier pour votre aide et votre soutien dans le litige contre [...] et l'assurance-invalidité. [...] L'assurance-invalidité, grâce à vous et votre ténacité pour que j'obtienne une nouvelle expertise médicale, m'a donné une rente complète et ça, ça me change la vie. Avant je vivais avec 2000.-, et je n'y arrivais plus. Maintenant j'ai à nouveau un toit sur la tête et ma situation s'est améliorée, grâce à vous ! Un grand merci.

Madame, Monsieur

Quelle chance que [...] nous ait conseillé de nous adresser à vous lorsque l'AI a refusé une rente à ma fille en 2021 ! Grâce à votre intervention, ma fille a été reconnue dans sa maladie et pourra envisager l'avenir plus sereinement et essayer de se reconstruire. Avec tous nos remerciements et nos meilleures salutations !

TRANSPORTS PUBLICS

Les transports publics sont une clé d'accès essentielle vers le travail, la formation et la vie en société. Que ce soit dans le domaine des conseils techniques, du travail politique, des conseils juridiques ou du projet *we claim* – les TP se trouvent au centre de plusieurs activités d'Inclusion Handicap.

UNE TASK-FORCE POUR FAIRE AVANCER LA MISE EN ŒUVRE DE LA LHAND

Une année après l'expiration du délai de 20 ans, les personnes en situation de handicap se heurtent encore et toujours à de nombreuses barrières dans les transports publics. Dans de nombreux endroits, il n'est toujours pas question d'une utilisation autonome telle que prescrite par la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand). Compte tenu de la signification sociale et de l'importance pour de nombreux usagers et usagères des transports publics concernés, l'accessibilité ne se voit pas accorder la priorité nécessaire, même après l'échéance du délai. Du point de vue d'Inclusion Handicap, le traitement de ce problème avance nettement trop lentement. De plus, on continue par exemple à construire de nouvelles gares très fréquentées sans ascenseurs et dotées de rampes trop raides. Le domaine ferroviaire n'est cependant qu'une partie du tout – dans le domaine des transports publics routiers, deux tiers des arrêts de bus et de tram ne répondaient pas aux exigences de la LHand fin 2023. Dans ce contexte, il est incompréhensible que le projet de révision partielle de la LHand présenté

par le Conseil fédéral ne prévoient pas de nouvelles règles pour les transports publics. Il serait urgent de fixer un nouveau délai, des objectifs intermédiaires contraignants et des mécanismes de contrôle efficaces afin que les travaux de mise en œuvre de la pleine accessibilité des TP soient lancés avec la détermination requise, en particulier en ce qui concerne les arrêts de bus et de trams. Dans le cadre du processus parlementaire, Inclusion Handicap s'engagera avec force en faveur d'une réglementation efficace. La faïtière a déjà remporté un succès quant à sa demande de créer une task-force – une revendication en faveur de laquelle Inclusion Handicap s'était impliquée pendant des mois. La Confédération entend à présent inviter des représentant·e·s des autorités compétentes, de la branche des TP ainsi que des organisations de personnes en situation de handicap à une table ronde. L'objectif est d'établir un état des lieux des défis existants et de discuter des mesures nécessaires. Inclusion Handicap attend avec impatience les premières discussions et est persuadée que grâce à cet organe, la pleine accessibilité des transports publics pourra être obtenue dans un délai raisonnable

CONSEILS TECHNIQUES EN TP

Avec son service de conseils techniques, Inclusion Handicap poursuit le but de rendre les TP utilisables en toute autonomie par l'ensemble des personnes en situation de handicap. Son travail consiste à soutenir les entreprises et les autorités dans l'aménagement de TP sans barrières. Dans l'idéal, les entreprises de transports prennent l'initiative de s'adresser suffisamment tôt à Inclusion Handicap afin que la conformité du projet avec les exigences du droit de l'égalité des personnes handicapées puisse être ga-

rantie dans le cadre de **conseils en matière de projets**. Les véhicules des TP nécessitent toujours une **autorisation d'exploitation, une homologation de type ou de véhicule** délivrée par l'OFT. Dans le cas de projets portant sur l'infrastructure s'appliquent les **procédures d'approbation des plans (PAP)**. C'est au plus tard à ce stade de l'homologation resp. de l'approbation et de l'autorisation que la loi permet à Inclusion Handicap et à ses membres d'intervenir si le projet ne satisfait pas aux exigences légales.

Chiffres indicateurs TP

Type de transport	Procédure	Nombre
Bus	Homologations de véhicules	354
Infrastructure	Procédure d'approbation des plans	10
Traffic ferroviaire	Homologations de type / autorisation d'exploitation	22
Bateaux	Procédure d'approbation des plans	2
Téléphériques	Procédure d'approbation des plans	15
Total		403

PROJETS

2024 fut une année mouvementée et innovante en ce qui concerne l'initiative pour l'inclusion et le projet *we claim*. Pendant que les 100'000 signatures valables nécessaires à l'initiative ont pu être récoltées, *we claim* a remporté d'importants succès et gagné en visibilité auprès du public.

LA BARRE MAGIQUE EST FRANCHIE !

Un des objectifs de l'année 2024 fut un enjeu particulièrement déterminant : franchir la barre des 100'000 signatures valables dont avait besoin l'initiative pour l'inclusion. Les personnes parties récolter n'ont pas ménagé leurs efforts et ne se sont pas laissées décourager par la météo venteuse ou pluvieuse. Les choses sérieuses ont débuté après la pause hivernale : le compteur indiquait environ 80'000 signatures. Grâce à une campagne vidéo efficace créée par un groupe de projet composé d'organisations membres, de l'Association pour une Suisse inclusive et d'Inclusion Handicap, la revendication d'une Suisse inclusive est restée visible sur les réseaux sociaux. Le 9 mars 2024, le deuxième anniversaire de l'action « réveil de la Suisse » sur la Waisenhausplatz, a débuté la phase de récolte décisive. Lors des quatre journées de récolte nationale, des personnes avec et sans handicap sont parties dans les rues, ont installé des stands ou organisé spontanément leurs propres actions. Ce dur travail a finalement porté ses fruits : le 5 septembre 2024, l'initiative pour l'inclusion, dotée de 107'910 signatures valables, a été déposée à la Chancellerie fédérale avant la date butoir. Près de 1'300 personnes réunies sur la Place fédérale ont envoyé un signal en faveur d'une démocratie sans barrières. Il s'agit à présent de conserver cette atmosphère de renouveau pour les années à venir, lorsque le processus politique sera véritablement lancé.



WE CLAIM FÊTE SES PREMIERS SUCCÈS

La conduite de procès stratégiques s'inscrit dans un horizon à long terme. Durant la troisième année d'existence du projet, des arrêts de tribunaux ont été rendus dans plusieurs procès. Un travail médiatique soutenu a permis de conférer une bonne visibilité aux cas concernés. Ci-après un aperçu des activités : Après le renvoi par le Tribunal fédéral, le cas d'une femme atteinte de sclérose en plaques ayant subi une double discrimination par un employeur cantonal a obtenu gain de cause devant le Tribunal cantonal de Genève. Dans le dossier d'une femme présentant une dyslexie, qui s'était vu refuser des mesures de compensation des désavantages (rallonge du temps d'examen) en vue de l'examen d'admission aux études de médecine vétérinaire, une audition publique a eu lieu au Tribunal administratif de Berne : les juges ont rejeté son recours de justesse. Le cas a été porté devant le Tribunal fédéral. Dans un dossier concernant l'inclusion scolaire d'un garçon autiste, le recours a été rejeté par le Tribunal fédéral. Ce dossier a été porté devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Faute de ratification par la Suisse du Protocole facultatif se rapportant à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, il n'est pas possible de porter ce cas devant le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU.

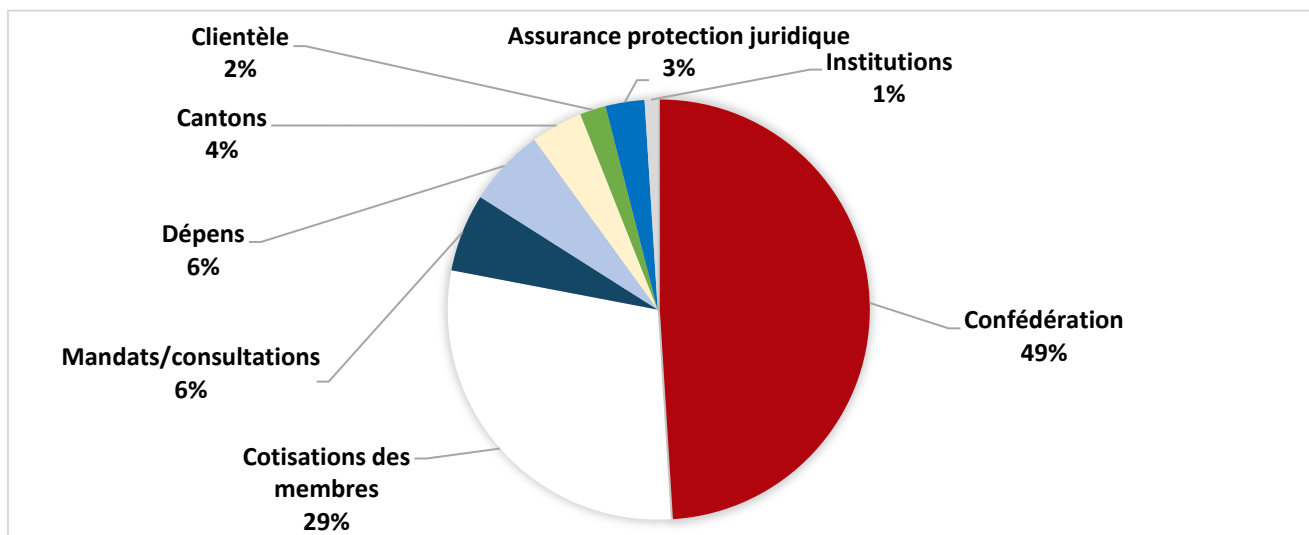
Un grand nombre de participant·e·s ont répondu présent lors de la deuxième séance

d'échanges des organisations partenaires du projet, qui a eu lieu en novembre. Par ailleurs, les travaux de mise sur pied du site Web du projet ont été poursuivis de manière intensive en 2023.

ORIGINE ET UTILISATION DES FONDS

ORIGINE DES FONDS 2024

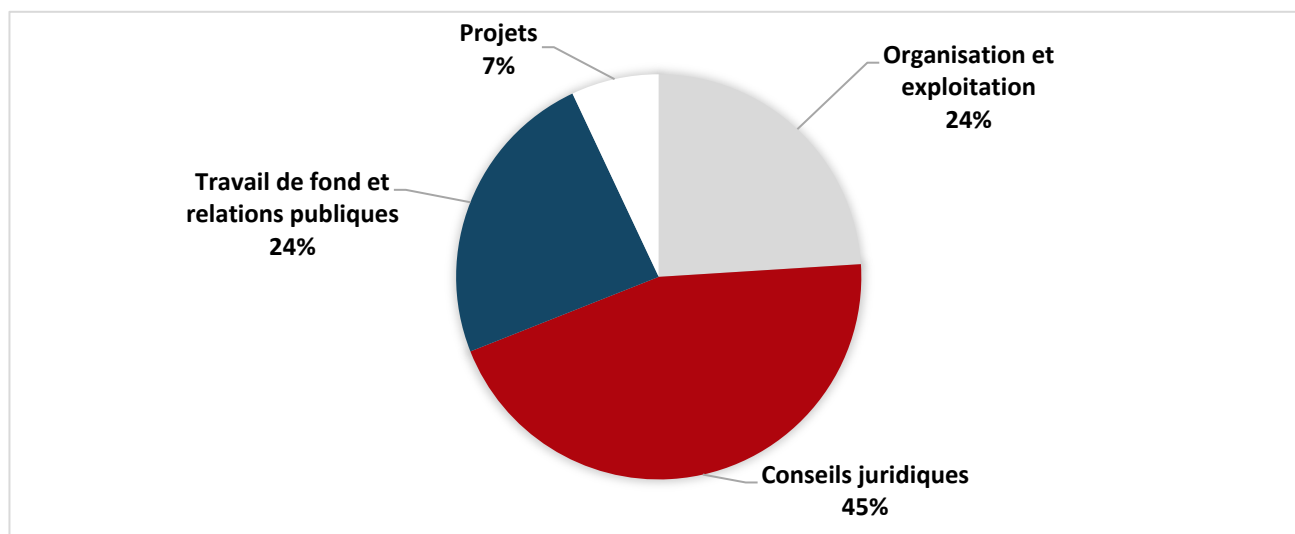
Total : 3.56 millions de CHF



Description du graphique : Le diagramme circulaire répartit l'origine des fonds exprimée en pourcentage sur 8 catégories : confédération (49%), cotisations des membres (29%), mandats/consultations (6%), institutions (1%), cantons (4%), dépens (6%), clientèle (2%) et assurances de protection juridique (3%).

UTILISATION DES FONDS 2024

Total : 3.50 millions de CHF



Description du graphique : Le diagramme circulaire répartit l'utilisation des fonds exprimée en pourcentage sur cinq catégories : conseils juridiques (45%), travail de fond et relations publiques (24%), organisation et exploitation (24%) et projets (7%).

MEMBRES D'INCLUSION HANDICAP

État au 31.12.2024

MEMBRES

- **aDsr** Association Dyslexie suisse romande | VDS Verband Dyslexie Schweiz
- **ASRIMM**
- **Association Cerebral Suisse**
- **ASP** Association suisse des paraplégiques
- **ASPr-SVG** Association Suisse des Paralysés | Polio.ch
- **autisme suisse**
- **Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral**
- **FRAGILE Suisse**
- **FSA** Fédération suisse des aveugles et malvoyants
- **Geliko** Conférence nationale suisse des ligues de la santé
- **inclusione andicap ticino**
- **insieme Suisse**
- **PluSport** – Sport Handicap Suisse
- **Pro Audito Suisse**
- **Procap**
- **Pro Infirmis**
- **Pro Mente Sana**
- **SGB-FSS** Fédération Suisse des Sourds
- **Société suisse de la sclérose en plaques**
- **Sonos** Association suisse des organisations de sourds et de malentendants
- **UCBAVEUGLES** Union centrale suisse pour le bien des aveugles

COMITÉ

COPRÉSIDENTENCE

- Verena Kuonen, Fédération suisse des aveugles et malvoyants sbv fsa
- Maya Graf, conseillère aux États Bâle-Campagne



Membres du comité d'Inclusion Handicap

MEMBRES

- Tatjana Binggeli
- Martin Boltshauser, Procap (jusqu'en juin 2024)
- Sabina Schwyter-Küffer, Procap (depuis juin 2024)
- Jan Habegger, insieme Suisse
- Felicitas Huggenberger, Pro Infirmis
- Sébastien Kessler, député au Grand Conseil du canton de Vaud
- Olga Manfredi, Association suisse des paraplégiques ASP
- Marzio Proietti, inclusione handicap ticino
- Konrad Stokar, Association Cerebral Suisse
- Urs Wüthrich, Pro Mente Sana
- Islam Alijaj, conseiller national Zurich (depuis juin 2024)

GROUPES DE TRAVAIL

Au sein des groupes de travail, des représentant-e-s des organisations membres et autres expert-e-s élaborent, en partenariat avec des collaborateurs et collaboratrices d'Inclusion Handicap, les bases destinées au travail politique. Ils rédigent en outre des prises de position, des requêtes et consultations, tout en prêtant main forte au secrétariat dans ses activités de lobbying. Les groupes de travail sont restructurés dès 2025.

ASSISTANCE

Présidence :

Jan Habegger, membre comité d'Inclusion Handicap (insieme Suisse)

Équipe Inclusion Handicap :

Claudia Bretscher, collaboratrice conseils juridiques Zurich

Membres :

- Julia Eugster, FRAGILE Suisse
- Roland Gossweiler, Schweizerischer Blindenbund
- Simone Leuenberger, AGILE
- Tschoff Loew, ARTISET
- Claire-Andrée Nobs, insieme Suisse
- Anne-Catherine Reymond, Cap-contact
- Konrad Stokar, Association Cerebral Suisse
- Sibylla Stolz, Pro Infirmis (jusqu'au 30.11.2024)
- Irja Zuber Hofer, Procap

FORMATION ET TRAVAIL

Présidence :

Marzio Proietti, membre du comité d'Inclusion Handicap (inclusione handicap ticino)

Équipe Inclusion Handicap :

Matthias Kuert Killer, responsable du Département Communication et politique

Membres :

- Maja Čuk Greiner, Association Cerebral Suisse
- Urs Hildebrand, UCBAVEUGLES
- Albert Marti, Association suisse des paraplégiques ASP
- Eva Meroni, Fondation Profil (Pro Infirmis)
- Catherine Rausch, Fédération suisse des aveugles et malvoyants sbv fsa
- Daniel Schilliger, Procap

- Stephan Schiltknecht, FRAGILE Suisse
- Marianne Schweizer, autisme suisse
- Tania Shakarchi, association Dyslexie suisse romande aDsr
- Albert Marti, Association suisse des paraplégiques ASP
- Annina Studer, INSOS Suisse
- Goran Vukelic, Supported Employment Suisse
- Markus Wyss, Sonos

ASSURANCES SOCIALES

Présidence :

- Martin Boltshauser, membre du comité d'Inclusion Handicap (Procap), jusqu'au 30.4.2024
- Urs Wüthrich, membre du comité d'Inclusion Handicap (Pro Mente Sana), dès le 1.5.2024

Équipe Inclusion Handicap :

Petra Kern, responsable du Département Assurances sociales

Membres :

- Amir Brunner, Pro Infirmis
- Christina Fasser, Fédération suisse des aveugles et malvoyants sbv fsa
- Alex Fischer, Procap
- Roland Gossweiler, Schweizerischer Blindenbund
- Claire-Andrée Nobs, insieme Suisse
- Yalan Reber, Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS
- Daniel Schilliger, Procap
- Claudia Schuwey, AGILE
- Urs Wüthrich, Pro Mente Sana (jusqu'au 30.4.2024)

CDPH / POLITIQUE NATIONALE DU HANDICAP

Présidence :

Olga Manfredi, membre du comité d'Inclusion Handicap (Association suisse des paraplégiques ASP)

Équipe Inclusion Handicap :

Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité

Membres :

- Verena Baumgartner, INSOS Suisse

- Lorenzo Giacolini, inclusione andicap ticino
- Muriel Langenberger, Pro Mente Sana
- Jan Habegger, insieme Suisse
- Verena Kuonen, Fédération suisse des aveugles et malvoyants sbv fsa
- Nora Martin, Pro Infirmis
- André Marty, Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS
- Georg Mattmüller, Behindertenforum Bâle
- Uwe Pfennig, mensch-zuerst
- Raphaël de Riedmatten, AGILE

GROUPE D'EXPERT-E-S CONDUITE DE PROCÈS STRATÉGIQUES

Direction :

Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité Inclusion Handicap

Membres :

- Sébastien Kessler, membre du comité d'Inclusion Handicap
- Verena Kuonen, coprésidente d'Inclusion Handicap
- Martin Looser, partenaire du cabinet d'avocats ettlersuter Rechtsanwälte
- Prof. Dr. Markus Schefer, Dr en droit, Faculté de droit Université de Bâle, membre du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU 2019-2026